

**CONSEIL MUNICIPAL DE MUIDES SUR LOIRE**  
**Procès-verbal de la Séance du 31 août 2017**

\*\*\*\*\*

Séance ouverte à 20h30

Public : 1 personne

**Présents** : M. CLÉMENT, M. JUSTINE, Mme FOURNIER, M. FOUCQUETEAU,  
Mme DANIEL, M. CHRISTIN, M. VAUCHER, M. LANOUX, M. ORAIN, M. GAUNEL

**Absente avec procuration** : Mme GRANNEC (procuration à M. CLÉMENT), Mme GAROT  
(procuration à M. LANOUX), M. RIBERPREY (procuration à Mme DANIEL),  
M. JANVIER (procuration à M. ORAIN), Mme BIGOT (procuration à M. FOUCQUETEAU)

**Secrétaire de séance** : M. LANOUX

*Séance du conseil municipal enregistrée*

M. CLÉMENT fait lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 août 2017 et demande s'il y a des questions diverses :

M. FOUCQUETEAU a une question au sujet de la mise au point du matériel du Camping.  
M. JUSTINE, au sujet de la location à vélo.

**Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2017**

Il a été approuvé sans observations particulières.

*Vote Pour à l'Unanimité*

**Décisions du Maire :**

Le Maire informe le conseil de la décision qu'il a pris :

**I - Acquisition de nouveaux photocopieurs pour la mairie et l'école en crédit-bail**

M. CLÉMENT fait part d'une révision du contrat avec Toshiba en crédit-bail pour les photocopieurs de la Mairie et de l'école, avec un coût plus avantageux.

Ce renouvellement de contrat a été accepté par le Maire, pour un montant de 860,91 € HT, comprenant les contrats d'entretien, le coût des copies couleur et noir et blanc et la maintenance réseau.

Monsieur LANOUX suggère que l'ensemble des contrats avec abonnement de la mairie soient revus annuellement pour mieux gérer les optimisations de coûts pour l'ensemble du budget communal.

**Délibérations Municipales**

**I — budget primitif 2017 Commune - Décision modificative n°2**

Vu le Budget Primitif 2017,

Vu le besoin de paiement d'une dépense pour le contrat logiciel Mairie, au compte 2051  
« Concession et droits similaires »,

Il convient de modifier le Budget Primitif 2017,

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- Autorise le Maire à modifier le Budget Primitif 2017, comme suit :

Section de Fonctionnement :

*Dépenses :*

C/615221	Entretien et réparation bâtiment public :	- 3 629 €
C/023	Virement à la section d'investissement :	+ 3 629 €

Section d'Investissement :

*Recette :*

C/021	Virement de la section de fonctionnement :	+ 3 629 €
-------	--	-----------

*Dépense :*

C/2051	Concession et droits similaires :	+ 3 629 €
--------	-----------------------------------	-----------

Monsieur ORAIN s'inquiète de la non-provision de cette charge récurrente au budget. Le chapitre budgétaire « Bâtiments publics » qui va recevoir cette charge par proposition de Décision Modificative du budget de la commune soumise au vote du conseil est déjà fortement réduit, il craint que l'équilibre du budget ne puisse être atteint sur ce chapitre.

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Vote Pour à l'Unanimité*

**II – Budget Primitif 2017 – Décision Modificative n° 3**

Considérant l'observation de la Trésorerie sur l'imputation au Budget Primitif de l'année 2017, concernant le remboursement de dépôt de garantie de l'épicerie, il y a lieu de modifier l'imputation budgétaire,

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- Autorise le Maire à modifier le Budget Primitif 2017, comme suit :

Section d'Investissement :

*Dépenses :*

C/165	« Dépôts et cautionnements reçus » :	- 880.00 €
C/275	« Dépôts et cautionnements versés » :	+ 880.00 €

*Vote Pour à l'Unanimité*

**III – Occupation du domaine public par Orange – redevance annuelle 2017 :**

Monsieur CLÉMENT indique comme tous les ans qu'une délibération doit être prise pour l'occupation du Domaine Public Orange. La redevance annuelle pour 2017 sera de 823,66 €.

*Vote Pour à l'Unanimité*

**IV – Droits de place 2018 :**

Après discussion, les tarifs restent inchangés par rapport à 2017, sauf pour l'installation de cirques :

- Camions de matériel et outillage divers : 30 € la journée ou 20 € la ½ journée
- Camions de produits alimentaires : 10 € la journée ou 5 € la ½ journée
- Camions d'accessoires vestimentaires : 10 € la journée ou 5 € la ½ journée
- Installation de cirques : 25 € par jour  
si utilisation d'un branchement électrique, forfait de 10 €.

- Commerces stationnant régulièrement 1 fois par semaine : forfaits mensuels : 15 € + 5 € si branchement électrique.

**Ces droits de place devront être réglés à l'avance**, par chèque ou en liquidité, auprès de l'accueil du secrétariat de mairie ou bien par voie postale.

*Vote Pour à l'Unanimité*

*M. ORAIN fait part qu'il serait bien de contacter les personnes du marché de Bracieux, car ce marché fonctionne bien. Et voir si on peut organiser la même chose sur Muides.*

#### **V – Divers tarifs communaux 2018 :**

- Le Maire propose de revoir les divers tarifs communaux suivants, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

##### **Locations de matériel (l'unité) :**

- Tables : 0,90 €
- Bancs : 0,70 €
- Chaises : 0,50 €

##### **Sponsors dans le bulletin municipal :**

- Page entière : 100 €
- ½ page : 50 €
- Format « carte de visite » : 25 €

**Photocopies (l'unité) :** 0,20 € en noir et blanc et 0,50 € en couleur

**Forfait ramassage animal errant :** 50 € par jour de garde dans le chenil communal.

Sur proposition du Maire,  
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

*Vote Pour à l'Unanimité*

#### **VI – Cimetière communal – Tarification 2018 :**

Tous les tarifs sont maintenus à l'identique de l'année 2017.

##### **Concession :**

Concession (1m x 2 m)	Cavernes (1 m x 1 m)
45 € pour 15 ans	36 € pour 15 ans
120 € pour 30 ans	99 € pour 30 ans

##### **Columbarium :**

Emplacement dans cavernes (2 urnes maximum dans sol)	Emplacement dans cavernes (3 urnes maximum dans sol)	Emplacement dans Monument (3 urnes maximum)
324 € pour 10 ans	450 € pour 10 ans	450 € pour 10 ans
480 € pour 15 ans	675 € pour 15 ans	675 € pour 15 ans

##### **Fourniture de plaques à graver :**

1 <sup>ère</sup> plaque (jardin du souvenir, cavernes, columbarium) : 51 € Plaques supplémentaires : 21 € (l'unité)
--

- Prend acte que tous ces tarifs sont divisibles par 3, 1/3 des recettes étant destinées au C.C.A.S. de la commune.

*Vote Pour à l'Unanimité*

## **VII – Camping municipal – Tarifs pour la saison touristique 2018**

Les tarifs sont augmentés d'environ 5 % (arrondi), les tarifs par nuitée, pour la saison touristique 2018 sont les suivants :

<b>T.V.A. 10 %</b>	<b>TTC</b>	<b>H.T.</b>
Redevance emplacement sans véhicules motorisés	2,75 €	2,50 €
Redevance emplacement avec véhicules motorisés	3,55 €	3,23 €
Redevance campeur enfant de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
Redevance campeur enfant de 2 à 10 ans	2,20 €	2,00 €
Redevance adulte et enfant à partir de 11 ans	5,05 €	4,59 €
Redevance chien ou chat	2,55 €	2,32 €
Camping-car (vidange et remplissage)	10,00 €	9,09 €
Garage mort	6,15 €	5,59 €
Branchement électrique	4,80 €	4,36 €
Redevance groupes : (hors CCBVL)		
- jeunes de moins de 18 ans, par campeur	3,85 €	3,50 €
- adultes à partir de 18 ans, par campeur	4,46 €	4,05 €
- Voiture/fourgon (unité) supplémentaire	2,00 €	1,82 €
Redevance groupes (CCBVL, communes membres, Maison Loire, club canoë) :		
- jeunes de moins de 18 ans, par campeur	3,15 €	2,86 €
- adultes à partir de 18 ans, par campeur	3,60 €	3,27 €
- Voiture/fourgon (unité) supplémentaire	2,00 €	1,82 €
<b>T.V.A. 20 %</b>		
Ticket de lavage	5,90 €	4,92 €
Ticket de séchage	3,60 €	3,00 €
Bloc de glace	0,60 €	0,50 €
Vente de charbon de bois, sac de 20 litres	5,60 €	4,67 €
Douche – personnes extérieures au camping	2,00 €	1,67 €

*Vote Pour à l'Unanimité*

## **VIII - Salle d'activités Baccarat – Tarifs de location 2018 :**

Les tarifs restent inchangés, à l'identique de l'année précédente soit :

Tarif été : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

Tarif hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

### **a) Particuliers habitant la commune de Muides-sur-Loire :**

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	60 €	80 €

### **b) Particuliers extérieurs à la commune de Muides-sur-Loire :**

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	80 €	100 €

### **c) Associations extérieures à la commune de Muides-sur-Loire :**

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	80 €	100 €
Réunions diverses	40 €	50 €

### **d) Caution : 200 €.**

*Vote Pour à l'Unanimité*

## IX - Salle d'activités – Tarifs de location 2018 :

Les tarifs sont augmentés pour la petite salle, les autres tarifs restent inchangés.

### SALLE A (petite salle) :

Tarif été : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

Tarif hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

#### a) Particuliers habitant la commune de Muides-sur-Loire :

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	65 €	85 €
Location 24 heures	85 €	125 €
Location 36 heures	125 €	185 €

#### b) Associations de la commune de Muides-sur-Loire :

- Activités à but lucratif : 1<sup>ère</sup> fois de l'année : gratuit  
2<sup>ème</sup> fois et suivantes : Forfait 90 €.

#### c) Particuliers et associations extérieurs à la commune de Muides-sur-Loire :

Objet	ETE	HIVER
Vin d'honneur	85 €	105 €
Location 24 heures	175 €	245 €
Location 36 heures	245 €	345 €

### SALLE B (gymnase) :

Tarif identique toute l'année, étant entendu que la location du ½ gymnase pour vin d'honneur n'est possible qu'en période d'été.

#### a) Particuliers habitant la commune de Muides-sur-Loire :

Objet	Tarif
Location sans parquet	420 €
Location avec parquet	700 €
½ gymnase pour vin d'honneur	320 €

#### b) Associations de la commune de Muides-sur-Loire :

- Activités à but lucratif : 1<sup>ère</sup> fois de l'année : Forfait 100 €  
2<sup>ème</sup> fois de l'année : Forfait 200 €  
3<sup>ème</sup> fois et suivantes : Forfait 300 €.

#### c) Extérieurs (particuliers et associations) à la commune de Muides-sur-Loire :

Objet	Tarif
Location sans parquet	950 €
Location avec parquet	1 350 €
½ gymnase pour vin d'honneur	500 €

Le forfait est destiné à couvrir une partie des frais de mise en place du parquet, podium, entretien et divers.

Sont maintenues à l'identique de l'année dernière, les cautions demandées à la remise des clés de la salle, qui seront débitées en cas de dégradations, soit :

- 300 € pour la SALLE A (petite salle)
- 700 € pour la SALLE B (gymnase)

Sont également maintenues les deux cautions demandées à la remise des clés de la salle, qui seront débitées en cas de non-respect de l'état de propreté des lieux, soit :

- 100 € pour la SALLE A (petite salle)
- 200 € pour la SALLE B (grande salle).

*Vote Pour à l'Unanimité*

### **X - Redevance d'assainissement – Tarifs 2017/2018**

Considérant qu'en 2016-2017, l'abonnement était de 90 €, le prix du m<sup>3</sup> consommé était de 1,70 €, le prix de revient de 3,11 € et que le prix de revient passe à 2,56 € pour 2017-2018. Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes tarifs soit 90 € d'abonnement et 1,70 € le prix de m<sup>3</sup> consommé.

*Vote Pour à l'Unanimité*

### **XI - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire fait part d'un besoin de recruter un agent contractuel au sein du groupe scolaire, pour le remplacement d'un agent parti à la retraite et de la réorganisation de la semaine scolaire 2017-2018.

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

**Décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique Territorial.** Cet agent assurera des fonctions polyvalentes au sein du groupe scolaire, à temps non complet, à raison de **28,50/35<sup>ème</sup>** hebdomadaire

- **Prend acte que les crédits correspondants sont inscrits au budget.**

*Vote Pour à l'Unanimité*

### **Informations diverses :**

M. FOUCQUETEAU informe que le SIDELC a terminé les travaux de la mise en place de la borne électrique.

Recette du camping en 2017 : août 26 652,70 €, juillet : 23 834,78 €, juin : 12 075,60 €, mai 7935,24 € et avril 1604 € soit un total de 72 102,32 €  
Dont centre de loisirs : 11 786,40 €, Maison de la Loire : 1 602 €.  
En 2016 : 65 813,92 €.

### **Questions diverses :**

M. JUSTINE indique que la société 100 % bike (location/réparation de vélos) est satisfait de sa saison. Néanmoins, pour la prochaine saison pourrait-on voir un autre emplacement, pour plus de visibilité ?

Après discussion, la suggestion de l'emplacement retenu pourrait être au bout du Pont, en contrebas du terrain de camping.

M. LANOUX demande des précisions sur le dossier de subvention pour la future Maison de Santé, avons-nous un engagement ferme et définitif ?

M. CLÉMENT répond que nous avons reçu un avis favorable mais sous conditions. On attend un peu plus d'information au niveau de l'Etat et la Région. Nous n'avons pas de date précise d'attribution.

### Calendrier :

- 09/09/2017 Forum des Associations – salle Cressonnière de 14h00-17h30
- 18/09/2017 Réunion des Associations salle Baccarat – derniers créneaux horaires à attribuer
- 22/09/2017 Conférence sur les chemins de Compostelle – salle Cressonnière (MLC)
- En octobre Exposition de champignons (MLC)
- 16/09/2017 Concert chorale à l'église de St Lubin

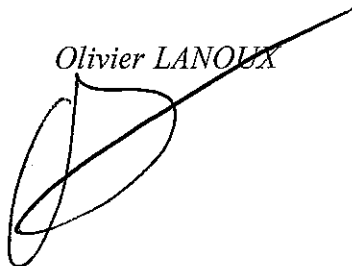
*L'Association les Amis de Saint-Lubin recherche des chambres pour loger, accueillir les chanteurs.*

*La séance est levée à 22h15*

*Muides-sur-Loire, le 8 septembre 2017,*

*Le Secrétaire de séance,*

*Olivier LANOUX*



*Le Maire,*

*Bernard CLÉMENT*

Pour le Maire Empêché,  
Son Adjoint,  
*M. FAUCONNIER*

